

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Le Pape et l'épiscopat belge

Le *Courrier de Bruxelles* et l'*Osservatore romano* ont publié à la même heure deux documents qui ne permettent plus de douter de l'accord qui existe entre les évêques belges et le Saint-Siège au sujet de la loi sur l'enseignement primaire.

Le premier de ces documents est une déclaration que S. Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, vient d'adresser en son nom et au nom de ses suffragants à ceux de leurs compatriotes dont la religion aurait pu être surprise par les assertions erronées, pour ne pas dire davantage, que M. Frère-Orban a apportées à la tribune.

Mgr Dechamps commence par établir que l'attitude de l'épiscopat belge, dans la question des écoles sécularisées ou anticonfessionnelles, n'a pas un caractère particulier et jusqu'ici inconnu dans l'Eglise, et que partout où l'Etat a affiché la prétention de bannir la religion de l'école, aussi bien en Irlande que dans les Pays-Bas et aux Etats-Unis, l'épiscopat a fait entendre les mêmes protestations.

En Irlande, en 1869 et en 1871, les évêques condamnèrent dans les termes suivants le système d'éducation que le gouvernement s'efforçait de faire prévaloir dans les écoles.

« 1^o Nous déclarons par les présentes notre inaltérable conviction que l'éducation catholique est indispensablement nécessaire à l'éducation de la jeunesse et à la conservation de la foi et des mœurs de notre peuple catholique ;

« 2^o En union avec le Saint-Siège et avec les évêques de toute la catholicité, nous renouvelons notre condamnation souvent répétée de l'éducation mixte. Nous déclarons de nouveau qu'elle est de sa nature même gravement périlleuse pour la foi et pour les mœurs (8 octobre 1871.) »

On vient d'entendre les évêques d'Irlande ; voici les enseignements des évêques de Hollande, de l'archevêque d'Utrecht, parlant au nom de tous ses suffragants :

« Il faut juger sévèrement les parents qui

négligent l'occasion d'envoyer leurs enfants à des écoles catholiques, et qui, sous l'un ou l'autre prétexte, donnent la préférence à l'enseignement neutre. Aux yeux de l'Eglise, tout enseignement est défectueux et insuffisant au moment que la religion n'en est pas le centre (noyau) et la règle. Lorsque la religion, ses dogmes, la vérité révélée et la loi de Dieu sont bannis de l'école et qu'on met à leur place une espèce de religion universelle et des vertus chrétiennes indéterminées, alors, aux yeux de l'Eglise, cet enseignement est non-seulement défectueux, mais « nuisible. » Dans une telle école l'enfant est privé de l'instruction dans la religion révélée de Dieu ; en outre, par cet enseignement indifférent, indéterminé, de la religion et de la morale, on affaiblit dans l'enfant le respect pour les saintes vérités de la foi. »

Les évêques des Etats-Unis réunis à Baltimore en 1866 tiennent le même langage : ils s'élèvent énergiquement, écrit M. Claudio Jannet, dans son ouvrage : *les Etats Unis contemporains*, contre le système suivi dans les écoles publiques, système qui, sous prétexte d'assurer le respect de la liberté de conscience, tend à faire une génération étrangère à toute croyance positive. « Une longue expérience, écrivent les évêques des Etats Unis, nous a démontré surabondamment les maux graves et les périls que court d'ordinaire la jeunesse catholique dans les écoles publiques de nos contrées.

« Le contact habituel des jeunes catholiques avec des maîtres qui n'ont aucune religion ou professent une religion fautive, la lecture et l'étude journalière d'auteurs qui attaquent et bafouent nos saintes croyances et nos institutions, éteignent peu à peu le sentiment de la vraie religion dans l'âme des enfants catholiques. En outre, les mœurs déréglées et les exemples de leurs condisciples, la déplorable licence de leurs actions et de leurs discours, le commerce journalier des nôtres avec ces jeunes corrompus, font bientôt évanouir toute pudeur et toute piété, comme l'action du feu transforme la cire. »

Nous venons d'entendre la voix des évêques ; écoutons maintenant la voix du Saint-Siège !

neur d'être membres du Chapitre. On voit encore la stalle des rois de France dans la chapelle capitulaire, une statue de la Vierge se détache du dossier de la stalle royale, placée en face de celle du Saint-Père.

Nous entrâmes au Baptistère qui est voisin. C'est là que l'empire si fit chrétien et que le successeur de Pierre, saint Silvestre, baptisa le dernier César païen, Constantin. Autrement, des statues d'or et d'argent ornaient ce premier berceau de la monarchie chrétienne : les empereurs s'étaient plu successivement à l'enrichir. Quoique dépouillé de tous ces trésors, il n'est pas moins vénérable par ses souvenirs et les marbres, les bronzes et les peintures qui le décorent en font encore un des plus riches monuments de la piété chrétienne.

Le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, une cérémonie intéressante se renouvelle dans ce lieu depuis bien des siècles, le cardinal vicaire administre le baptême aux juifs et aux musulmans que Jésus-Christ a daigné appeler à la lumière de son évangile. Le cloître de Saint-Jean de Latran date du XIII^e siècle : c'est une vaste cour carrée, entourée d'un portique couvert, soutenu par de légères colonnes variées à l'infini, avec des chapiteaux, ornés de feuilles, de fruits, d'animaux et de figurines, et autour desquelles s'enroulent de gracieuses banderoles, des rubans de mosaïque mêlés d'or et de couleurs vives.

Sous ses arcades on voit des inscriptions grecques, hébraïques et latines, une colonne du palais de Pilate, deux sièges de porphyre dont les romains faisaient usage dans leurs

« Un enseignement qui, non seulement ne s'occupe que de la science des choses naturelles et des fins de la société terrestre, mais qui de plus s'éloigne des vérités révélées de Dieu, tombe inévitablement sous le joug de l'esprit d'erreur et de mensonge ; et une éducation qui prétend former, sans le secours de la doctrine et de la loi morale chrétiennes, les esprits et les cœurs des jeunes gens, d'une nature si tendre et si susceptible d'être tournée au mal, doit nécessairement engendrer une race livrée sans frein aux mauvaises passions et à l'orgueil de sa raison, et des générations ainsi élevées ne peuvent que préparer aux familles et à l'Etat les plus grandes calamités.

« Dans tous les lieux, dans tous les pays où l'on exécuterait ce pernicieux dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise, et où la jeunesse serait, par suite, misérablement exposée au danger de perdre la foi, ce serait donc très certainement pour l'Eglise une obligation rigoureuse, non seulement de faire tous ses efforts et d'employer tous les moyens pour procurer à cette jeunesse l'instruction et l'éducation chrétiennes qui lui sont nécessaires, mais encore d'avertir tous les fidèles, et de leur déclarer que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles inséculées contre l'Eglise catholique. »

Ces instructions que Pie IX adressait à l'archevêque de Fribourg ne justifient-elles point l'opposition que les évêques belges ont faite à la loi de 1879 ? Dès lors, comment prétendre qu'ils sont en dissidence avec le Saint-Siège, lorsque pas une parole de désaveu ou de blâme n'est sorti de la bouche de Léon XIII.

A l'appui de la thèse victorieusement soutenue par Mgr de Malines, l'*Osservatore romano* publie, sous ce titre : « La presse libérale et la Question belge, » un article qui ne laisse rien subsister des insinuations de la presse libérale italienne.

L'organe catholique rappelle la déclaration formelle du cardinal secrétaire d'Etat que le baron d'Anethan a rapportée dans une dépêche adressée à M. Frère-Orban.

Paraître désapprouver, même indirectement et quant à la forme, quelque regret-

table que puisse être cette forme, la ligne de conduite des prélats belges, nous ne le pouvons pas.

Pouvait-on être plus explicite ? Où donc est le conflit ?

Et, dans un entretien qu'il a accordé au ministre belge, le cardinal Nina a ajouté ces paroles caractéristiques : « Les évêques ont agi dans la limite de leur droit strict et sous leur propre responsabilité. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette double démonstration. Mais nous doutons qu'elle ait pour résultat de hâter la publication des documents promis par M. Frère-Orban, et que les catholiques belges attendent avec une impatience si justifiée.

CORRESPONDANCE

Berne, 6 décembre.

M. le colonel fédéral H. Siegfried, chef du bureau d'état-major, un militaire très estimé dans l'armée fédérale, est mort hier au soir à 8 heures, après une longue et douloureuse maladie. Dans son édition pour la ville, le *Bund* a déjà publié samedi matin un article nécrologique sur le défunt, ce qui me semble prouver que les rédacteurs avaient déjà préparé l'effusion de leur douleur et de leur reconnaissance avant que le digne militaire eût rendu l'âme.

La *Feuille d'avis de Berne*, comme le *Bund* propriété d'un franc maçon, avait reçu des parents du défunt une annonce exceptionnellement lucrative et se hâta par conséquent de reproduire le nécrologue du *Bund*.

A cette occasion je crois devoir vous faire mention d'un nouvel organe de publicité qui paraît depuis quelques jours sous le titre *Berner Stadtanzeiger* (Indicateur de la ville de Berne). L'éditeur de ce nouvel organe ne publie du moins encore que des annonces, mais le prix d'insertion est réduit de 20 0/0, savoir de 15 à 12 ct. la ligne, et les informations, prises au bureau de la nouvelle feuille, sont données gratuitement, tandis que le F. Haller, éditeur de la

bains et, ce qui est plus précieux, la margelle du puits de Jacob sur lequel s'assit Notre-Seigneur pendant son sublime entretien avec la Samaritaine.

Le 26 mai.
 SAINT PHILIPPE DE NÉRI. — SA FÊTE

La fête de saint Philippe de Néri, patron de Rome, est célébrée par le peuple romain à l'égal des plus grandes solennités religieuses, elle est même en un certain sens plus populaire et plus touchante que toutes les autres. Les grands et les petits, tous se souviennent du saint qui évangélisa leurs pères et qui laissa à Rome des traces encore si vivantes de son admirable charité et de son ardent amour. Fondateur de l'hospice des Pèlerins, apôtre infatigable, instituteur de l'Oratoire, son nom se trouve uni à toutes les bonnes œuvres de son époque et il a semé les miracles sous ses pas d'une manière étonnante. Aussi le Saint-Père honore d'une manière exceptionnelle le patron de sa ville, le bienfaiteur de son peuple et il assiste à la messe célébrée dans la *Chiesa nuova*, église où repose son corps et desservie par ses fils, les Oratoriens, appelés par le peuple les *Philippini*.

Cette année le Saint-Père a rétabli un ancien usage et il est venu à *treno nobilissimo* à l'église du saint. Jusqu'au pontificat de Benoît XIV, les papes allaient à cheval aux fonctions qu'ils célébraient hors du palais apostolique. Les cardinaux, les prélats étaient montés sur des haquenées et les gardes marchaient à pied. Depuis ce pape, la cour a

adopté les équipages, mais la garde suisse, revêtue de la cuirasse et des armes antiques, accompagne à pied le cortège. Deux ou trois piqueurs à cheval en ouvrent la marche ; un chapelain monté sur une mule blanche entouré de camériers, porte la croix du pape. Le carrosse pontifical était splendide ; il était tiré par six chevaux marchant au pas et conduits par des valets de pied, revêtus d'un habit à la romaine, de velours rouge et la tête nue. Les postillons et cochers portaient le même costume. Pie IX assis dans sa voiture, comme sur un trône, portait le camail rouge et le rochet ; il avait devant lui deux cardinaux. Le peuple qui n'avait pas revu ce magnifique cortège depuis 1848 se livrait à tous les transports de la joie ; il acclamait son père et son roi, il couvrait sa voiture de fleurs, il s'agenouillait sous sa main bénissante et se laissait aller aux manifestations les plus enthousiastes et les plus touchantes. On ne saurait décrire ces scènes populaires dans lesquelles l'amour de tout un peuple éclate de mille manières délicates et filiales. Pie IX était radieux, il bénissait, il souriait, il était visiblement heureux des démonstrations de son peuple. Les étrangers subsaient cet enthousiasme, ils s'associaient à ces acclamations ; les officiers français et nos troupiers, échelonnés sur le parcours du Saint-Père, regardaient avec émotion cette scène inaccoutumée et sur le seuil de l'église j'entendis ces paroles prononcées par un homme dont la distinction me frappa. J'appris depuis qu'il était commandant d'un vaisseau russe mouillant alors dans les eaux de Civita-Vecchia : « Nos journaux,

16 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

9 mai 1861

FÊTE DE L'ASCENSION. — SAINT JEAN DE LATRAN.

En vrais romains, nous avons fait les choses lentement, jouissant du spectacle que nous avions devant nous.

Le temps passe encore assez vite ; ayant de quitter ces lieux, nous allons saluer le bon roi Henri IV dont la statue de bronze orne le portique latéral de la Basilique. Le roi de France était bienfaiteur de la cathédrale et lui et ses descendants avaient l'hon-

Feuille d'avis, se fait payer pour chaque oui ou non la taxe de 10 centimes. A ce que j'ai remarqué, la nouvelle entreprise est très favorablement accueillie par le public qui se plaignait depuis longtemps de devoir dépendre d'un entrepreneur qui jouissait jusqu'ici d'une espèce de monopole.

Je vous ai écrit, il y a quelque temps, qu'on avait arrêté et mis en accusation à Lausanne, un nommé Jayet, qui, dans l'exercice de ses fonctions d'employé postal, avait soustrait une somme considérable à l'aide de mandats de poste contrefaits. Déclaré coupable par le jury, ce jeune homme a été condamné à 4 1/2 ans de maison de force, à la perte des droits politiques pour plusieurs années et à indemniser la Confédération, y compris les frais de procédure. Il faut espérer qu'à l'avenir la coûteuse machine du contrôle fédéral marchera de manière à empêcher que de pareilles fraudes puissent s'exercer pendant longtemps sans être remarquées.

Berne, 6 décembre.

Le Conseil national a, comme je vous l'ai écrit, abordé, dans sa séance du 5, l'examen du projet de loi fédérale concernant les rapports de droit civil des Suisses établis et en séjour.

M. Segesser (Lucerne) a combattu vivement l'entrée en matière par les motifs suivants : la loi est inopportune : elle renferme des définitions équivoques et peu exactes ; elle se base sur le principe de la territorialité et est, par conséquent, en contradiction avec la Constitution fédérale qui tient encore au principe du droit d'origine, abstraction faite que l'idée du domicile n'est pas même à définir au point de vue juridique.

M. Brunner (Berne), rapporteur de la Commission, défend aussi bien que possible son projet de loi, et MM. Fictel (Genève) et Zweifel (Glaris) soutiennent leur collègue de la Commission. M. Haberstick (Argovie) aurait préféré qu'on commence par la discussion du code suisse des obligations et de commerce ; cette loi est d'une réelle urgence, tandis que la loi sur les rapports de droit civil n'est qu'un mal nécessaire. On devrait donc choisir d'abord le bien, en laissant de côté le mal. Tandis que le code des obligations est vivement désiré par le peuple, la loi concernant les droits civils des Suisses établis et en séjour est en contradiction avec les traditions de la population, qui rejettera certainement cette loi inopportune, et une fois de mauvaise humeur, se laisserait aller facilement à rejeter aussi le code des obligations, si ce dernier était en même temps soumis à la votation populaire. C'est pour cela que M. Haberstick propose l'ajournement de la discussion jusqu'après les débats sur le code des obligations.

M. Anderwert, conseiller fédéral, propose par contre le renvoi du projet au Conseil fédéral qui aurait à l'examiner encore une fois, car le chef du département de justice et police trouve, lui aussi, que le système de territorialité adopté par la Commission, donne lieu à de graves objections.

M. Brunner réplique et défend son projet comme la lionne ses petits, avec le cœur du

lion et la ruse du renard, tandis que M. Haberstick adhère à la proposition de M. Anderwert, dans le sens d'un renvoi du projet au Conseil fédéral pour un nouvel examen. A la votation définitive, le Conseil national décide par 49 voix contre 47 l'entrée en matière et M. Brunner a bien fait de secouer la tête à la vue de cette piteuse majorité de 2 voix.

La loi contient les 6 chapitres suivants :
a) Dispositions générales (art. 1 à 3).
b) Droits de famille (art. 4 à 6).
c) Tutelles (art. 7 à 12).
d) Successions (art. 13 et 14).
e) Etrangers (art. 15).
f) Dispositions finales et transitoires (articles 16 à 20).

Le malheur semble poursuivre cette loi funeste déjà pendant la discussion : vendredi 5, la discussion a dû être interrompue, parce que MM. les conseillers nationaux se sont absentés en trop grand nombre, et samedi 6, les chapitres les plus importants (droits de famille et successions) n'ont pu être discutés, parce que M. Brunner, le père de la loi, n'était pas présent. On a pourtant examiné le projet jusqu'au dernier article, tout en ajournant les articles les plus importants 5 et 6 (le droit matrimonial et les rapports juridiques entre parents et enfants), de même que les art. 13 et 14 (successions et forme des testaments). Lorsque la discussion a été close, M. Brunner a paru dans la salle du conseil, mais trop tard pour reprendre la délibération, qui sera continuée lundi. Pour ne pas devoir interrompre également mon rapport, je préfère attendre la fin de la discussion, pour vous en donner un résumé moins décousu.

Le conseil des Etats s'est ajourné jusqu'à mardi et le Conseil national s'occupera, après la loi concernant les rapports de droit civil des Suisses établis et séjournants, du recours de M. Gehlsen.

CONFÉDÉRATION

D'après le *Nouvelliste* une réunion de députés conservateurs aurait résolu de ne pas appuyer l'amnistie avant le prononcé du jugement, afin que l'affaire soit éclaircie.

Le correspondant de Berne du *Démocrate* de Payerne lui écrit que la réunion des députés radicaux a décidé de renvoyer à l'examen d'une commission de sept membres la question de Stabio et la position que le groupe des démocrates radicaux devra prendre soit à l'Assemblée fédérale, soit en dehors de celle-ci, en prévision des événements.

M. le colonel Mola a quitté Lausanne pour Berne où il continue à renseigner MM. les députés radicaux sur la situation politique du Tessin.

L'orage du 5 décembre a sévi dans différentes parties de la Suisse avec une grande violence.

A Zoug et dans les petits cantons, les dégâts occasionnés dans les forêts sont considérables.

A Bâle et à Aarau, on a ressenti une se-

lippe de Néri ; elles sont ouvertes aujourd'hui à tout le public et je crois bien que la ville de Rome tout entière les a visitées. Les religieux ont placé sur les murs de l'escalier qui nous y conduit, à des intervalles assez rapprochés, de petites images reproduisant les principaux faits de la vie de leur saint fondateur. En se rendant dans ce lieu vénérable, on regarde ces images, on lit le récit, en peu de mots, du fait qu'elles représentent et ainsi en se remémorant toutes les actions de cet homme incomparable, on se prépare à la pieuse visite du petit sanctuaire. Il se compose de deux chambres dont les murs sont ornés de tableaux, d'autographes du saint, couverts des objets qui lui ont appartenu, les planches de son lit, son confessionnal, ses souliers, son armoire, etc. ; on contemple tout cela avec émotion, on baise avec amour la vitre qui recouvre tous ces précieux trésors. Sur un meuble j'ai remarqué un petit dessin fait par sainte Madeleine de Pazzi, il représente le Sauveur au jardin des Oliviers.

Dans la seconde chambre où le saint célébrait la messe, rien n'est changé : le même autel, richement orné depuis, le même crucifix, la même Madone, la même petite clochette. Plusieurs autographes ont retenu notre attention. En voici un de saint Charles Borromée, le patron de mon père, l'ami de saint Philippe de Néri qui passait avec lui des nuits entières dans les Catacombes de Saint-Sébastien, versant des larmes et des prières pour l'Eglise alors si cruellement affligée par le protestantisme.

(A suivre.)

coussé de tremblement de terre. Le pont de fil de fer d'Aarau a couru de grands dangers. La tempête le soulevait, dit la *N. Gazette de Zurich*, à la hauteur d'un mètre et plus.

Dans le canton d'Appenzell les forêts ont beaucoup souffert. Le traîneau-poste du village de Schwelbrunn a été renversé et précipité dans un talus. Le postillon n'a pas de mal, mais le cheval a été blessé et le traîneau est brisé.

Dans une de ses dernières séances à Berne, le Comité de la Société des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique fédérale s'est spécialement occupé de la question de la protection des inventions en Suisse et confirmé son opinion précédemment exprimée quant à la nécessité de l'introduction à bref délai d'une loi fédérale sur les patentes. Il a désigné une Commission chargée de reprendre à nouveau la question et de s'entendre avec les diverses Sociétés industrielles et commerciales ainsi qu'avec les personnes intéressées et cela dans le but de pousser dans la mesure du possible à une solution favorable de cet important objet.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On écrit de Berne à la *Revue* :

« Le projet d'un pont allant de la Monnaie au Birchfeld paraît de nouveau à l'horizon. Cette fois, il s'agit d'une Société anglaise, qui s'engagerait à construire ce pont, long de 750 pieds et large de 44, moyennant concession de 200 arpents de terrain sur le Kirchfeld. La Société déposerait un cautionnement de 424,000 francs pour garantir l'exécution de ses engagements. Elle renoncerait à toute autre subvention. »

— En exécution de la loi concernant la surveillance de la vente des boissons nuisibles à la santé et vu la récente découverte de vins fuchsinés introduits dans le canton, le gouvernement bernois a convoqué les principaux receveurs d'ohmgeld à un cours de chimie qui a commencé le 6 nombre, à Berne. Le but de ce cours est d'apprendre aux receveurs quels sont les moyens à employer pour reconnaître les vins auxquels seraient mêlées des substances étrangères, nuisibles à la santé, et qui, le cas échéant, devront être détruits à leur entrée dans le canton.

— Dans le courant de la semaine dernière, un pharmacien de Porrentruy a été chargé d'analyser des vins de diverses provenances, parmi lesquels des vins hongrois. L'expertise a fourni les résultats les plus rassurants : tous ces vins ont été reconnus parfaitement purs.

— Les bouchers de Porrentruy se font depuis quelques jours une excellente concurrence : celle de la baisse des prix. L'un d'eux annonce qu'il vend la viande de veau, première qualité, à 50 centimes la livre.

— Vendredi matin, vers 4 1/2 heure, le tocsin annonçait un incendie à Bienne. Une maison située à la Ländte, dans laquelle se trouvait le Restaurant du Lac, était en flammes ; cet immeuble, construit en réglemur, appartenait à M. Adophe Simon et était assuré pour fr. 13,000 ; tout a été consumé, maison et mobilier, et les locataires ont dû se sauver par les fenêtres à moitié nus ; le feu, dit-on, a pris naissance dans la cuisine.

Peu après, un vent d'ouest, soufflant en ouragan, s'est élevé. Mais, heureusement, l'on était maître du feu.

Zurich. — La police de Zurich vient de faire une descente dans les bureaux d'un collecteur de loterie. On a trouvé quinze personnes, quinze dupes, en train de vider leur bourse dans les poches de l'agent. La police a séquestré les papiers et le timbre du collecteur, plus une somme de 1,500 fr. trouvée dans la caisse ; elle a en outre arrêté le collecteur lui-même.

Uri. — Dans la dernière semaine de novembre il y a eu à Gschchenen une explosion de dynamite. La quantité qui a pris feu était d'environ 25 kilos. Heureusement un des artificiers s'est aperçu du danger et a averti ses camarades qui ont eu le temps de fuir.

— Presque au moment d'arriver au percement définitif des deux galeries de direction du St-Gothard, puisqu'il ne manque plus que 583 mètres à percer, les travaux sont arrêtés par des masses de terre et de boue qui semble annuler les efforts des travailleurs. Il a fallu suspendre le percement et s'occuper de consolider les murs et échafaudages qui sont renversés par la masse des terres. Ces difficultés retarderont, on le

craint, la jonction des deux galeries, qu'on espérait atteindre en mars prochain.

Schwytz. — A Rothenthurm, sur 148 élèves de l'école, 84 sont atteints de la rougeole.

Bâle. — L'Université de Bâle compte ce semestre 210 étudiants, ce qui est le chiffre le plus élevé de ce siècle. Parmi ces jeunes gens, 53 étudient la théologie, 45 la philosophie, 20 sont dans la Faculté de droit et 92 dans celle de médecine.

— La gendarmerie de Bâle-Ville se compose de 47 soldats, sur lesquels 36 caporaux, sergents, fourriers, etc., et 11 gendarmes non-gradés !

Vaud. — L'assemblée générale de l'association vaudoise des communes et parliciers intéressés à la correction des eaux du Jura est convoquée à l'hôtel-de-ville d'Yverdon, pour le samedi 13 décembre, pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet d'une transaction intervenue entre l'Etat et la commission exécutive, relativement : 1° Au remboursement des avances faites par l'Etat pour le compte des propriétaires intéressés à l'entreprise ; 2° à la vente des grèves et terrains gagnés sur les lacs ; 3° et à la dissolution de l'association vaudoise.

— Nous apprenons la nouvelle du décès de M. le colonel Tavel, de Payerne, un des hommes qui a le plus marqué dans la politique vaudoise pendant les années 1830 à 1845.

Comme député au Grand Conseil, M. Tavel a joué un rôle actif dans les débats législatifs et politiques si importants de cette époque, riche en hommes distingués. Il appartenait au parti conservateur dont il était un des représentants les plus en vue.

A la suite de la révolution de 1845, M. Tavel ne fut pas réélu député et, dès lors, il n'a pas, à notre connaissance, repris une part active aux événements de la politique cantonale. Il a continué cependant à exercer son influence dans les affaires de la commune de Payerne, dont il a à plusieurs reprises présidé les conseils.

(Gazette de Lausanne)

— Sur les rives du lac Léman l'ouragan a causé en certains endroits, notamment à Vevey, des dommages plus considérables que celui du 20 février.

« Des vagues effrayantes et d'un effet majestueux, dit le *Journal de Vevey*, déferlaient avec une furie inouïe contre les quais et le rivage.

« Le bout du quai, derrière la maison Nicotier, a de nouveau considérablement souffert ; le terrain entre le mur et la maison a été presque entièrement enlevé. Une forte brèche s'est faite dans le parapet.

« Le pont de l'estacade, situé tout près, a été arraché. Plusieurs péniches amarrées devant le quai ont chassé sur leurs ancres et sont venues se briser sur l'enrochement.

« De nombreuses cheminées ont été enlevées, quantité de tuiles, arrachées des toits, jonchent par-ci par-là les rues.

« Deux cheminées tombées sur le vitrage du laboratoire de la pharmacie de M. Martin, l'ont enfoncé et ont ainsi causé dans le local même des dégâts évalués à plus de deux mille francs. »

L'orage a également occasionné quelques dégâts aux perrés du lac, dans les environs de la station de Rivaz. Mais, les trains ont pu et peuvent passer sans transbordement comme sans aucune espèce de danger. L'administration prend toutes les mesures nécessaires pour que la circulation continue à se faire dans ces conditions.

— D'intéressantes expériences, dit la *Revue*, ont été faites à l'hôtel-de-ville de Lausanne, dans la salle du feu. Il s'agissait d'établir la vertu d'un procédé qui doit enlever au pétrole ses facultés explosives. La préparation qui doit opérer cet heureux effet est une poudre verte, dont un petit volume suffit pour corriger plusieurs centaines de litres du dangereux liquide. Une fois le mélange fait, une fois la poudre dans le récipient de la lampe ou dans la burette, tout danger d'explosion est évité. Versez votre pétrole sur la mèche allumée, la flamme s'éteint. On voit tout l'intérêt et toute l'importance de cette découverte.

Ajoutons que les expériences auxquelles on a procédé ont donné un résultat des plus satisfaisants. On dit que l'inventeur arrivera bientôt à Lausanne et qu'il exposera, dans une conférence publique, tout ce qui a trait à l'emploi de son procédé.

Détail particulier : on dit que la substance employée serait un poison violent. — Depuis une huitaine de jours, quatre tentatives d'incendie ont été découvertes, et heureusement déjouées, dans une maison du quartier des Toises (à l'orient de Lausanne) le pétrole y jouait son rôle.

Dans les quartiers extérieurs, les mendians et vagabonds ne se gênent plus. L'un d'eux à qui l'on venait de dire : « Nous ne donnons pas à la porte, » répliqua aussitôt : « Alors je vais entrer... »

Neuchâtel. — On lit dans le *National* de la Chaux-de-Fonds :

« Ce matin (vendredi) une violente tempête de neige s'est déchaînée sur nos Montagnes, après une nuit de pluie, de gelée et de verglas. Le vent d'Ouest, bondissant par tourbillons, par rafales non interrompues, soulève incessamment des nuées de neige glacée qui vous aveuglent et vous clouent, suffoqués, sur place. Si l'on ne peut qu'à peine, et non sans danger, circuler dans les rues de la Chaux-de-Fonds, comment cela doit-il être en pleine campagne, où la tempête fait rage ? De graves accidents ne sont-ils pas à craindre ? »

« Jusqu'à dix heures et demie, toutefois, les trains ont pu partir régulièrement. Entre la Chaux-de-Fonds, le Locle, S.-Imier, Neuchâtel, le service n'a subi aucune interruption. Le courrier de France, en retard d'un jour, est arrivé à bon port. »

CANTON DE FRIBOURG

Conférences.

La 11^{me} conférence de M. Coulson aura lieu mercredi 10 courant, à 8 heures du soir, à l'Hôtel du Faucon.
Sujet : *Le Guano du Pérou.*

Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

Les réunions hebdomadaires continuent à avoir lieu le jeudi soir à 8 heures, au premier étage de l'ancienne brasserie Poletti. Tractanda de la séance du 11 courant :
1° *L'Ourogan du 5 décembre.*
2° *La Trichine.*

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur rappelant que les pièces italiennes en argent de 20 c., 50 c., 1 fr. et 2 fr., à l'effigie de Victor-Emmanuel, ainsi que les monnaies de même valeur à l'effigie de Pie IX, seront irrévocablement mises hors de cours et refusées à partir du 1^{er} janvier 1880. Le public est donc invité à s'en défaire à temps, afin de s'éviter des ennuis et des pertes considérables.

On lit dans le *Fribourgeois* :

« Une maison suisse s'occupe de fonder dans la Gruyère une fabrique de sucre au moyen de petit-lait. A cet effet, l'usine se construirait à Bulle comme point central pour l'achat de 4000 à 5000 litres de recuite qui seraient employés quotidiennement par cet établissement.

« Nous saluons avec plaisir cette nouvelle industrie qui, tout en occupant de nombreux ouvriers, aura pour résultat de procurer aux différentes fromageries un écoulement avantageux de leur dernier résidu. Cette matière est en été d'une conservation difficile et la vente se fait toujours plus difficilement depuis que les porcs du pays subissent une baisse dans les prix, grâce à l'importation très-grande des viandes d'Amérique qui sont achetées par une bonne partie de la population et parce que ces viandes se vendent au 30 0/0 meilleur marché que celles du pays.

« Nous désirons vivement que la maison dont nous avons parlé plus haut puisse trouver la quantité de recuite qui lui est nécessaire, à défaut de quoi elle serait forcée de fonder la fabrique en question dans un autre canton. — *Agriculteurs, prenez en bonne note !* »

Nous lisons dans le *Bulletin financier* :
« L'échange des Genève-Versois contre des obligations Suisse-Occidentale, dont nous avons donné les conditions samedi dernier, paraît généralement convenir aux porteurs des premiers de ces titres, de nombreuses adhésions étant déjà parvenues à la Compagnie. »

Le conseil d'Etat a accepté la démission de M. Genoud, greffier du tribunal de la Veveyse, et ordonné la mise au concours de ce poste.

M. Placide Carat, de Granvillard, est nommé notaire cantonné dans le district du Lac.

L'ouragan du 5 décembre a produit de nombreux dégâts sur tous les points du canton. Les forêts ont souffert, mais beaucoup moins que le 20 février, parce que le sol gelé a aidé à la résistance des arbres.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les toitures enlevées ; il y en a eu dans presque toutes les communes. A Grolley, une petite maison a été renversée ; à Montet (Broye), l'extrémité de la flèche de l'église et le coq ont été emportés au loin. A Estavayer, dit le *Confédéré*, le bateau à vapeur, ballotté avec une violence épouvantable, a brisé les énormes chaînes qui le retenaient sur ses ancres et a rompu d'énormes câbles d'amarre. Devenu le jouet de la tempête, le bateau est allé se jeter sur le flanc à quelque distance, dans deux ou trois pieds de sable.

L'ouragan a été suivi d'une bise excessivement froide, qui nous a dotés d'une température de Sibérie Samedi le froid était déjà extraordinaire ; dimanche nous avons eu toute la journée de 10 à 15 degrés centigrades au-dessous de zéro. Lundi matin, le thermomètre était descendu à 23°, et à midi il était encore à — 14°.

Ce matin le minimum a été de 20° à 22° de froid suivant les expositions, et à midi nous avons — 12°.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 4 décembre.

Hier soir, on répondait aux demandes de renseignements des reporters, dans les lieux officiels que le cabinet se croyait assuré de réunir 280 voix de la gauche en faveur d'un ordre du jour de confiance.

Sur 530 députés ce serait déjà une majorité. En outre, on espère que les droites s'abstiendraient presque entièrement, et dans ces conditions on aurait, par rapport aux suffrages exprimés, une majorité considérable.

Je ne garantis nullement ces calculs ; je me borne à dire qu'ils ont cours dans l'entourage ministériel.

D'après d'autres calculs, il n'y aurait pas, par suite des absences, plus de 500 membres présents dans la Chambre ; la majorité absolue serait donc de 251 voix ; le ministère obtiendrait les voix de 35 membres du centre gauche, 140 de la gauche républicaine, 115 de l'union républicaine, total : 290.

Il y a eu, hier soir, chez M. Gambetta, une conférence des principaux membres des gauches ; M. Gambetta, persistant à reculer le moment où il prendra le pouvoir, a conseillé à ses amis de voter l'ordre du jour qui sera accepté par le ministère.

On disait, hier soir, que les députés bonapartistes — à qui carte blanche aurait été laissée, sur le terrain parlementaire, par le chef actuel du parti — voteraient contre le cabinet lors de l'interpellation provoquée par M. Waddington, afin d'amener une crise ministérielle.

Dans ses conversations avec les diplomates étrangers, M. Waddington ne se gêne pas pour dire qu'il est fatigué de sa situation ministérielle, qu'il aspire au repos et se retirera au mois de janvier.

Les commentaires les plus vifs et les plus contradictoires circulent, dans notre monde politique, à propos de la nomination de M. de Mouge chargé comme d'affaires à Vienne. Cette nomination semble, en effet, indiquer clairement que M. Teisserenc de Bort est hors d'état de reprendre ses fonctions avant longtemps et que, cependant, on ne veut pas, en haut lieu, lui donner un successeur.

Pourquoi donc hésiter ? Certains initiés assurent que M. Waddington, n'étant pas persuadé d'être encore ministre dans huit jours, ne voudrait pas pourvoir à l'avance d'une ambassade, en y envoyant un galant homme qui pourrait être brusquement cassé aux gages par son successeur.

Mais les journalistes répliquent que ce sont là des prétextes misérables, alors que l'ambassade de Vienne est devenue la plus importante après celle de Berlin, par suite de l'entente austro-allemande, et qu'il serait essentiel d'y avoir un de nos plus habiles agents diplomatiques.

Mon Dieu, c'est peut-être pour cela qu'on n'y renvoie pas M. Teisserenc de Bort.

Les conversations de la Bourse roulent sur les nouvelles de la Russie et sur la situation difficile du cabinet Waddington. Le marché reste sans animation. Le crédit mobilier français et le crédit mobilier espagnol sont offerts. Peu de mouvement sur les fonds égyptiens.

Paris, 5 décembre.

Legouvernement qui s'émeut souvent pour fort peu de choses, s'est, paraît-il, préoccupé de la présence comme invité, de M. le général Bourbaki à une des dernières chasses de Chantilly. Comme le général est en disponibilité, il n'a été possible de prendre aucune mesure contre lui. J'ajoute que la présence du général Bourbaki n'a eu qu'un caractère de courtoisie.

Un nouvel effort va être fait par les radicaux pour se débarrasser de M. Andrieux. Un certain nombre de conseillers municipaux ont promis de contribuer à la campagne en refusant de voter le budget de la préfecture de police, tant que M. Andrieux sera maintenu à la tête de ce service. Des journaux ont également promis leur concours. On croit que M. Andrieux succombera sous les coups de cette coalition.

Nous recevons la communication suivante, à propos de la nomination de M. de Montluc, à la préfecture du Morbihan : « Chacun, en ce monde, fait son chemin comme il peut. Cependant, serait-il indiscret de demander si M. de Montluc est le même Montluc qui fut élève du Collège Saint-Vincent de Paul (congréganiste) à Rennes, et qui était connu parmi ses condisciples pour sa nullité et pour ses pantalons ? »

« La nullité était inénarrable. »

« Quant aux pantalons, ils étaient si remarquables, que le porteur avait reçu le surnom typique « d'effet de cuisses. »

« Si les deux Montluc ne font qu'un, on s'expliquerait, par le temps qui court, la grande fortune administrative du nouveau préfet de Morbihan. »

« Mais c'est le pauvre père de Montluc, ancien adjoint au maire de Rennes sous l'empire, qui doit être étonné des succès de son héritier ! »

Des succès politiques, bien entendu, et non des succès « de pantalon. »

Nous garantissons l'authenticité du fait suivant :

M. X... député, qui fait partie de la majorité des 363 et qui a voté en faveur des projets Ferry, conduisait dernièrement ses deux fils chez les pères Jésuites.

Étonné de cette démarche, un des anciens amis du député de la gauche, le complimenta d'abord et lui fit observer ensuite la contradiction existant entre ses actes et son vote.

« Voyez-vous, répondit-il, je suis pleinement convaincu de la supériorité des Jésuites pour l'enseignement de la jeunesse et mes fils n'auront pas d'autres maîtres. Si les bons pères sont expulsés et qu'ils ouvrent des collèges à l'étranger, mes enfants les suivront. Mais les nécessités politiques ne me permettent pas de me séparer de la majorité ! »

Quel argument pour établir le despotisme des 363 !

Le marché est calme et ferme dans ses avances obtenues depuis la liquidation.

Le bilan de la Banque de France constate une importante réduction des demandes de numéraire et une diminution de soixante-huit millions dans le chapitre du portefeuille.

Grande faiblesse de l'ensemble des fonds étrangers sauf les fonds autrichiens et hongrois qui sont relativement bien tenus.

P.-S. — Les députés présents au Palais-Bourbon sont unanimes pour constater la faiblesse dont les membres du cabinet ont fait preuve au cours de la discussion d'hier. Le bruit de la retraite de M. Le Royer circule dans les couloirs avec une nouvelle persistance.

L'interpellation que M. Madier de Montjau doit adresser prochainement au ministre de la Marine, portera le dernier coup au ministère.

L'union républicaine se réunit demain pour discuter l'interpellation sur l'affaire Gent.

La circulation est interrompue sur toutes les lignes de Bourgogne et du Bourbonnais.

Paris, 6 décembre.

Aucune illusion n'est possible relativement à la valeur du scrutin qui est intervenu sur l'ordre du jour Devès.

Les quelques députés qui se trouvaient hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon étaient unanimes à considérer le cabinet profondément ébranlé par ce prétendu ordre du jour de confiance.

On ne dissimule pas que, même semaine, le cabinet ne pourra reconquérir l'influence nécessaire pour diriger la majorité des gauches.

La presse, d'autre part, se montre très sévère pour le cabinet qui n'a su faire preuve en cette occurrence, ni de talent, ni d'énergie, ni de dignité.

Du reste, comme nous l'avons déjà annoncé, d'après les confidences de l'intimité du garde des sceaux, sa retraite paraît certaine ; elle sera donnée sous prétexte de fatigue physique ; en réalité, M. Leroyer n'ose pas prendre contre la magistrature les mesures exigées par la majorité.

On considère comme certain, d'après les symptômes recueillis dans l'entourage de M. Gambetta, qu'une nouvelle combinaison ministérielle au moins devra se produire et s'user avant qu'il consente à prendre lui-même le pouvoir.

on parlait de vives instances faites près de M. Brisson pour qu'il se dévoue, et des hésitations de ce néo-jacobin.

Lundi prochain, M. Paul Bert communiquera son rapport sur la question de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, à la commission de l'enseignement primaire.

Le projet de loi préparé par le député de l'Yonne contient cent onze articles. C'est le code de l'enseignement révolutionnaire.

M. Paul Bert s'est inspiré uniquement du programme radical qui tend à s'emparer de « l'âme de la jeunesse française » pour façonner à sa guise les générations nouvelles.

Vous n'avez pas oublié avec quels accents d'indignation M. Saint-Marc Girardin protestait naguère contre ce projet qui lui paraît autrement redoutable que les projets Ferry, pour la liberté et les droits des pères de famille.

Il règne une véritable terreur dans le monde des employés de nos différents ministères qui, paraît-il, seraient menacés en première ligne par les réformes du système d'épuration à outrance. Les allées et venues des délégués des gauches auprès des ministres sont, naturellement, connues tout d'abord de ces employés et chacun s'attend à voir la foudre tomber sur sa tête.

Le plus curieux, c'est que les chefs de services les plus républicains ne sont pas, dit-on, moins inquiétés, bien qu'à un autre point de vue ; ils redoutent une désorganisation complète de leur personnel, dans lequel la République a déjà introduit assez de non-valeurs.

Le *Gaulois* annonce que l'ex-impératrice Eugénie ne revient pas directement en Angleterre. Elle va accomplir la pieuse et pénible mission qu'elle a imposée à sa douleur maternelle. Elle part pour Zululand.

Espagne. — Tout le ministère a démissionné sur la question de Cuba.

Le maréchal Martinez-Campos a offert au roi de reconstituer un nouveau cabinet, mais cependant il n'est pas probable qu'il conserve la présidence du Conseil.

— L'adoption de la loi sur l'abolition de l'esclavage à Cuba paraît certaine.

M. Canovas a rallié la majorité au projet du gouvernement.

On signale une grande crue de la Guadiana ainsi que de nouvelles inondations considérables dans la province de Murcie.

ORPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 8 décembre.

Au Sénat, M. Jules Simon dépose le rapport de la commission sur la loi Ferry.

Le Sénat commence la discussion sur le budget et rétablit dans le budget des cultes les chiffres des traitements des évêques que la Chambre avait diminués.

PARIS, 8 décembre.

A Cambrai, M. Girier, candidat républicain, a été élu député contre M. Amigues, bonapartiste.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous venons de lire avec le plus vif intérêt le premier volume de *l'Histoire de l'Eglise de Genève*, par M. le Chanoine Fleury, vicaire général de Mgr Mermillod. Ce livre, dédié à la mémoire de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, et de M. Vuarin, ancien curé de Genève, est précédé d'une lettre de l'évêque d'Hébron à l'auteur, lettre qui est le plus bel éloge du livre et que nous reproduisons dans un prochain numéro.

Le premier volume, de 408 pages in 8°, comprend l'histoire de l'Eglise de Genève dès son origine jusqu'à la Réforme, et se compose de 26 chapitres. Il est suivi d'un recueil de pièces justificatives et d'une carte de l'ancien diocèse.

Cette histoire est en grande partie l'histoire de l'Eglise de la Savoie, et elle intéresse par suite au plus haut point non seulement le clergé de ce pays, mais encore ceux qui désirent connaître plus à fond le passé et les annales de la Savoie. L'histoire politique se trouve en effet mêlée à chaque instant à l'histoire ecclésiastique, et l'étude de l'une aide puissamment à la connaissance de l'autre.

M. l'abbé Fleury a fait un travail sérieux, préparé par d'inépuisables recherches et appuyé sur les documents les plus authentiques. Sa méthode est simple et naturelle ; son style, facile et coulant ; son récit, bien coordonné et attachant ; son exposition,

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA SUISSE OCCIDENTALE EMPRUNT DE GENÈVE-VERSOIX F. 6,300,000

calme et limpide; ses discussions, parfaitement raisonnées. Son ouvrage est un monument qui durera; et nous ne doutons pas de son succès.

Le socialisme, par J. Brac de la Perrière. Un volume in-18 Jésus. Prix: 1 fr. — Librairie Battenweck, 7, rue Honoré-Chevalier, à Paris.

Cette petite brochure de 170 pages n'est pas, comme tant d'autres, une réfutation doctrinale du socialisme. En la lisant, on se rend facilement compte que l'auteur a voulu simplement attirer l'attention du public sur l'importance et les dangers du socialisme. Effrayé de la puissante organisation du parti socialiste, pénétré de l'importance des questions soulevées, l'auteur se propose de faire partager sa légitime émotion.

Il démontre d'abord contre ceux qui la nient, l'existence de la question sociale; il donne ensuite un aperçu des forces du parti socialiste, de son organisation tant en France qu'à l'étranger; il résume enfin, en les classant, les différents articles du programme socialiste: destruction de la propriété, de la famille, de l'Etat, de la religion.

Les projets socialistes exposés, l'auteur fait une recherche sur l'origine historique et philosophique des doctrines socialistes.

Pourquoi le socialisme a-t-il pris à notre époque une extension, une force qu'il n'avait point eu jusqu'à notre temps?

M. Brac de la Perrière assigne à ce fait une double cause; l'une morale: l'affaiblissement de la foi et l'envahissement des doctrines matérialistes qui font rechercher le bonheur dans la vie présente; l'autre matérielle: la mauvaise organisation de la grande industrie qui oublie l'être moral dans l'ouvrier, désorganise la famille ouvrière et néglige les liens du patronage qui, en d'autres temps, unissaient les patrons et les ouvriers.

Le mal ainsi exposé dans ses principes et dans ses causes, l'auteur nous montre l'impossibilité pratique des institutions présentées par les socialistes pour faire disparaître les misères sociales.

Le péril social exposé, comment le conjurer?

A la cause morale, l'auteur oppose le seul remède possible, la restauration des croyances religieuses.

Quant aux causes matérielles du socialisme, les questions politiques et économiques qu'elles soulèvent sont trop graves et trop difficiles pour que l'auteur se sente à lui seul la force d'en trouver la solution. Il indique sommairement quelques réformes dont l'efficacité, sur ce terrain, lui paraît probable, mais il fait surtout appel à tous les hommes de cœur, à ceux surtout qui sont particulièrement en contact avec les classes ouvrières pour travailler cette importante question.

Il faut donc voir dans cette brochure un appel à l'étude des questions sociales.

M. SOUSSKINS, Rédacteur.

Petite poste.

M. P. c. à V. — Accusons réception de 42 fr. 30, solde de votre facture du 29 novembre.

M. T. O. à V. — Vous expédions articles demandés par lettre de ce jour. Vos appréciations seront toujours bien accueillies.

A plusieurs. — Second envoi des almanachs de l'Assomption écoulé. Recevrons très prochainement le bel almanach illustré du Pèlerin. Devons-nous vous le faire parvenir en lieu et place de l'autre?

M. A. B. à L. — N'avons plus d'almanachs de l'année 1876.

M. G. v. à L. — Attendons toujours les statuts demandés par intermédiaire.

La Compagnie des Chemins de fer de la Suisse-Occidentale qui a pris en charge, en vertu du traité de fusion, l'Emprunt de Genève-Versoix, contracté primitivement par l'Etat de Fribourg, rappelle aux porteurs que le remboursement de cet emprunt a été annoncé pour le 31 décembre de l'année courante et qu'à partir de cette époque l'intérêt cessera d'en être payé.

Elle a l'honneur d'informer les porteurs des obligations de cet emprunt qu'ils ont la faculté de les échanger contre des obligations hypothécaires de la Suisse-Occidentale faisant partie de l'emprunt de conversion voté par l'Assemblée générale des Actionnaires en date du 27 mars 1878.

Ces obligations hypothécaires rapportent Fr. 20 d'intérêt, payables par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Elles sont remboursables en Fr. 500 par tirages au sort annuels suivant un tableau d'amortissement inséré dans le titre. L'hypothèque générale sur tout le réseau de la Compagnie de la Suisse-Occidentale en faveur des obligations de cet emprunt de la Suisse-Occidentale a été autorisée par décret du Conseil fédéral en date du 21 mai 1878.

L'échange proposé se fera sur le prix de Fr. 417 50 pour l'obligation nouvelle, avec jouissance des intérêts dès le 1^{er} janvier 1880.

Les porteurs de titres de l'emprunt Genève-Versoix qui accepteront cette conversion recevront en espèces et par anticipation, sans escompte, le coupon de Fr. 12 50 échéant le 31 décembre prochain.

Ils pourront, à leur choix, vendre sur le prix de Fr. 417 50 les fractions d'obligations nouvelles auxquelles le montant de leurs titres anciens leur donnerait droit ou acheter au même cours la fraction nécessaire pour compléter une obligation.

Les obligations de la Suisse-Occidentale peuvent être déposées dans la Caisse de la Compagnie, qui en délivre des certificats nominatifs de dépôts.

Elle sont dès à présent négociables aux Bourses de Lausanne et Genève, les intérêts en sont payables, sans frais, à Lausanne, Genève, Neuchâtel, Berne, et dans les principales gares du réseau de la Suisse-Occidentale.

L'échange proposé pourra s'effectuer contre le dépôt des titres de l'emprunt Genève-Versoix, du 2 au 20 décembre:

- A Lausanne, à la Caisse de la Compagnie de la Suisse-Occidentale;
- A Genève, à la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer;
- A Fribourg, à la Caisse d'amortissement de la dette publique;
- A Neuchâtel, chez MM. de Pury et Cie;
- A Yverdon, chez MM. L. Michod et Cie;
- A Vevey, chez MM. Genton et Cie;
- A Berne et à Porrentruy, dans les maisons qui seront ultérieurement indiquées.

Les titres des obligations nouvelles seront délivrés immédiatement. Les obligations du G.-V. dont les propriétaires n'auront pas accepté la conversion proposée le 20 décembre au soir seront remboursées le 31 décembre, et dès cette date leur intérêt cessera d'être payé. A défaut de présentation ou de conversion des titres du Genève-Versoix, les fonds destinés au remboursement seront déposés à la Caisse des Consignations de l'Etat de Genève, conformément à l'art. 3 de la Loi genevoise sur les prêts hypothécaires.

Mises publiques

Mardi, 16 décembre, dès les 9 heures du matin, les frères **Guisolan** vendront en mises publiques devant la ferme de M. **Antoine Gottrau**, à Montagny-la-ville, neuf vaches, sept génisses, cinq veaux d'un an, un taureau de deux ans, deux juments dont l'une portante ainsi qu'une quantité de chars et d'instruments aratoires.

Demande de place

Un jeune homme de vingt-deux ans de la Suisse allemande, connaissant la langue française, soit pour la conversation soit pour la correspondance, et employé dès longtemps dans la fabrication de la paille tressée, désire obtenir une place dans une manufacture de paille tressée en gros de la Suisse française.

S'adresser au bureau de la Liberté.

A l'occasion des fêtes de l'an

B. Debons, vigneron à Sion, expédie contre rembourse de 20 fr. ou sur références, Une caisse de 12 bouteilles de vins fins, verre et emballage à sa charge.

H 9776 X (451)

AVIS

Nous sommes vendeurs de cédulas 4 1/2 0/0 de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg.
Week & Eby.
(467)

ON CHERCHE pour la Pologne plusieurs bonnes françaises, s'adresser par lettres affranchies. Bureau de placement **Justine de Jedrejewska, rue Bracka N° 158. Cracovie** (Autriche). (449)

Ancienne Brasserie Poletti

PONT-MURÉ
Sœurs Biemann
Ouverture de la salle du 1^{er} étage dès le 6 décembre
Café, fondues fribourgeoises
(465)

DEUIL

A l'Imprimerie catholique on trouve un très-beau choix d'images de deuil. L'Imprimerie se charge d'en imprimer le verso dans la journée.

Livres de prières

DE
Saint Alphonse de Liguori

Prières choisies de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix: 1 fr. 50.

Pratique de la perfection mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462-484 pages. Prix: en brochure 3 fr. 20; en reliure percaline noire: 4 fr.

Le Sacré Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois du Sacré Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 22^e édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format: 1 fr. 80; du grand format: 2 fr. 50.

Le Très Saint Cœur de Marie, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois de Marie, pour ses fêtes et pour tous les samedis de l'année. Prix du petit format: 1 fr. 80; du grand format: 2 fr. 50. Relié en percaline noire.

Gloires de Marie, par saint Alphonse de Liguori: Prix en brochure 2 fr.; en reliure percaline noire: 3 fr. 20.

Les plus belles prières, de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix: 3 fr.

BOURSE DE BALE, 7 DÉCEMBRE.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.				ACTIONS DE BANQUE		VALEUR	RAPPORT	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
	Intérêt.	Remboursables.	OFFERT	DEMANDÉ	dominiale	VERSÉ	pour 1878 %			
Fédérales 1867.	4 1/2	1876-1892	100 1/4	99 3/4	Banque de Bâle	5000	2500	7	—	—
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	101	100	Assoc. banq. de Bâle . . .	500	200	4 50	565	553 3/4
Berne, 1881-64-65-74-75.	4 1/2	1871-1890	—	—	Banque comm. de Bâle . .	500	entières	511 1/4	568 3/4	565
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1872-1880	100	100	Banque hyp. de Bâle . . .	1000	id.	6 70	1375	—
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1872-1880	100	100	Compte d'Esc. de Bâle . .	2000	id.	5	—	—
id. id. garanti.	E	1881-1890	99	95	Banque fédérale	500	id.	4	483 3/4	430
					Crédit argovien	500	id.	4	500	490
					Banque de Winterthour . .	500	id.	4	510	—
					Crédit lucernois	500	id.	—	340	330
					Banque com. Schaffouse . .	500	id.	—	—	—
					Crédit suisse	500	id.	—	—	—
					Banque d'Alsace-Lor. . . .	500	250	5	—	—
					id. de Mulhouse	500	250	6	497 1/2	493 3/4
					Crédit lyonnais	500	250	8	543 3/4	541 1/4
										542 1/2
					ACTIONS DE CHEMINS DE FER:					
Central	5	1864-1888	101 1/4	100	Central	500	entières	—	270	268 3/4
id.	5	1888	—	—	Nord-Est	500	id.	—	190	128 3/4
id.	4 1/2	1881	100 1/8	99 3/4	Gotthard	500	900	6	295	262 1/2
Nord-Est	4 1/2	1884	99	99 1/2	Right	500	entières	—	650	635
Central et Nord-Est	4 1/2	1882	99 1/2	99	Right-Right	500	id.	0	125	100
Central	4 1/2	1886-1892	99	95 3/4	id.	500	id.	—	95	91 1/4
Arth.-Right	5	1884-1892	86 3/8	86 1/8	id. de priorité	500	id.	—	—	95
Berne-Lucerne	5	1885-1959	470	460	Chemins de fer réunis . . .	500	125	—	385	377 1/2
Lignes du Jura	5	1881-1885	102	—						
Empruntions	5	1881-1890	99 7/8	99 3/4						

BOURSE DE PARIS

8 [déc.	AU COMPTANT	8 déc.
97 56	Consolidés	97 56
82 55	3 0/0 Français	83 43
115 55	5 0/0 id.	115 50
100 —	3 0/0 Anglais	100 —
112 50	Or. à New-York	119 50
	Argent à Londres	—
	A TERMES	
82 50	3 0/0 Français	82 50
115 82	5 0/0 id.	115 70
81 50	3 0/0 Italien	81 43
97 56	3 0/0 Anglais	97 56
—	5 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	70 50
—	4 0/0 Autrichien	668 75
87 50	Banque de Paris	87 50
87 50	Crédit Lyonnais	602 50
905 —	Mobilier français	1060 —
1065 —	Crédit foncier	623 75
627 50	Mobilier Espagnol	586 25
—	Autrichiens	—
—	Gaz Parisien	712 50
—	Suez	—